

# La Lettre de Bellegarde



N° 56 – Juin 2020

## Le mot du maire

*Chers amis Bellegardois,*

*Le report de la mise en place de notre nouveau conseil nous a conduit à une lettre très épurée.*

*Le confinement que nous venons de traverser nous a fait connaître une situation paradoxale : un conseil élu, mais une gestion de crise assurée par l'ancien exécutif. Aide et réconfort auprès des personnes seules ou isolées, solutions pour permettre l'accueil des enfants à l'école et au restaurant scolaire ont été apportés. Comme de nombreux autres élus ils ont « mouillé » la chemise pendant le confinement pour pallier les carences du gouvernement. Qu'ils en soient ici remerciés, ainsi que pour l'ensemble des travaux que nous avons su mener ensemble durant les deux mandatures passées.*

*En pleine crise, les élus locaux ont une nouvelle fois fait la démonstration de l'importance de cet échelon démocratique, véritable pilier de notre République. Il est pourtant de bon ton dans le « nouveau monde » de dédaigner les scrutins intermédiaires. Ce dédain est allé jusqu'à maintenir un premier tour quelques heures après que le premier ministre a demandé de fermer l'essentiel des lieux publics. Jamais des élections municipales n'avaient été à ce point bousculées dans notre histoire, frappées de plein fouet par une crise sanitaire sans précédent.*

*La puissance de l'onde de choc fut telle que les enjeux des élections municipales, pourtant oh combien importants, paraissent à ce moment-là bien dérisoires. De nombreux citoyens l'ont fait savoir en s'abstenant massivement le 15 mars. Mais que celles et ceux qui, tout en bravant leurs appréhensions, ont déposé un bulletin dans l'urne, permettant l'élection de notre nouveau conseil, soient remerciés, de même que les scrutateurs qui, malgré les risques encourus, ont su tenir les permanences de cette journée.*

*Cette crise pouvait-elle être prévue ?*

*Si j'en crois certaines de mes lectures, les dirigeants de nos pays étaient informés qu'une pandémie pouvait être envisagée. Déjà en 2008, faisant suite à la crise financière, la CIA écrivait dans un rapport : « L'émergence d'une maladie respiratoire humaine hautement transmissible et pour laquelle il n'y aurait pas de contre mesure adéquate, pourrait déclencher une épidémie mondiale »*

*En France aussi, toujours en 2008, la menace sanitaire est envisagée dans des documents stratégiques, les renseignements alertent sur la sous-évaluation de la probabilité d'une pandémie. En 2013, le livre blanc des renseignements, souligne « En matière sanitaire, la circulation des personnes et des marchandises, la concentration de populations dans des mégapoles et la défaillance des systèmes de santé dans certaines zones favorisent la survenue de crise majeure. Le risque existe d'une nouvelle pandémie hautement pathogène et à forte létalité. »*

*Chacun voit bien que ces alertes lancées dans des conditions d'affaiblissement des services publics et de restriction de crédits publics auraient dû être prises au sérieux. C'est pourtant bien l'hôpital public, tant malmené ces dernières années, sous l'effet de politiques désastreuses d'austérité, qui est plébiscité pour faire face à cette crise sanitaire majeure. C'est bien le système de soins mis en place par le gouvernement, issu de la résistance, qui est approuvé. Ce sont bien les mêmes personnels, les mêmes infirmières et infirmiers, contre qui ont été dirigés des canons à eau, qui étaient fustigés, dénigrés, moqués qui se sont usés à la tâche pour sauver des vies. Le soin n'est pas une guerre. Le récit de ce Covid-19 n'est pas un récit de guerre mais celui de la vie à conserver, à gagner, à regagner. Le soin n'est pas la guerre et les soignants ne sont pas des soldats. Ils ont assez alerté sur la crise des moyens de l'hôpital, ils ont affirmé leur volonté de soigner tout le monde. Les clameurs et applaudissements saluant leur remarquable travail ne suffiront pas. Il faudra apporter des moyens financiers et humains pour que le monde d'après ne soit pas pire que le monde d'avant.*

*Je vous souhaite quand même un bel été mais surtout restez prudents.*

Jacques LAFFONT,  
Maire de Bellegarde en Forez

## Les principales décisions du conseil municipal de 12/2019 à 03/2020

Les relevés officiels de décisions sont consultables dans leur intégralité sur le tableau d'affichage de la Mairie, durant 2 ou 3 semaines après la réunion et en permanence sur le site pour les 24 mois précédents :

[www.mairie-bellegarde-en-forez.fr](http://www.mairie-bellegarde-en-forez.fr)

Le dimanche 15 mars, ont eu lieu les élections municipales :

TÊTES DE LISTE CONTINUONS ENSEMBLE POUR BELLEGARDE EN FOREZ Jacques LAFFONT : Élu

Inscrits :		1 361
Abstentions :	71,79%	977
Votants :	28,21%	384
Exprimés :	24,83%	338
Blancs ou nuls :	11,98%	46

Suite au confinement du 17 mars, la réunion pour élire le maire et ses adjoints n'a pas pu avoir lieu le 20 mars comme prévu, mais seulement le 26 mai.

Voici les résultats :

Jacques LAFFONT élu MAIRE à l'unanimité

Ont été élus adjoints :

1<sup>ère</sup> adjointe : Christelle ROUSSET, délégations « éducation, enfance et jeunesse » - « personnel »

2<sup>ème</sup> adjoint : Christian PICARD, délégations « travaux, voirie, bâtiments »

3<sup>ème</sup> adjointe : Michèle MULLER, délégations « communication » - « culture »

4<sup>ème</sup> adjoint : Robert STURM, délégations « urbanisme » - « sécurité »

Conseillers :

Magali BLEIN et Hervé FORISSIER, délégués communautaires

Ghislaine BERRY, René BOICHON, Carole BRUNEL, Sylvie DEMIZIEUX, Olivier DUFOUR, Pierre MARTEAUX, David MEUNIER, Robert MOULEYRE, David ORIOL, Mireille PIOTEYRY, Yvette SOMMIER, Emilie THERMEAU

Delphine LOPEZ et Serge GRANGE, suppléants



## **Déconfinement et rentrée école publique**

Après les directives fixées par le gouvernement dans le cadre du déconfinement, de très nombreuses contraintes ont conduit la municipalité et les enseignantes de l'école publique à réorganiser ensemble très strictement le fonctionnement de l'école afin de faire en sorte que la reprise des élèves se fasse dans les meilleures conditions possibles de nature à éviter la propagation du virus.

L'une des contraintes était de limiter le nombre d'élèves dans les groupes à 15 pour la plupart et à 10 pour les classes de maternelle. Une autre règle importante est que les groupes ne doivent pas être en contact.

La première phase du déconfinement à partir du 12 mai jusqu'à la fin du mois a vu revenir moins de 30 élèves, répartis en 4 groupes. Une première organisation a été mise en place, avec une préparation des salles de classe pour réduire le nombre de bureaux et de les disposer avec une distance d'au moins 1 mètre entre chacun d'entre eux, enlever le maximum de matériel pour éviter le plus possible les manipulations et donc la désinfection. La cour a dû être divisée afin que les différents groupes ne soient pas en contact les uns avec les autres. Les services de garderie du matin et du soir ont dû être suspendus car les maintenir sous-entendait aussi de séparer les groupes, donc de les accueillir dans plusieurs lieux distincts, d'affecter pour chaque groupe un agent municipal, ce qui matériellement était très compliqué à organiser. De même, cela signifiait une multiplication des lieux d'accueil à désinfecter avant et après fréquentation.

Le service de restauration a dû lui aussi être adapté pour que les groupes restent séparés, que ce soit pour l'acheminement des enfants jusqu'à la cantine, ou sur place pour la prise des repas.

L'accueil et la sortie de l'école ont été modifiés suivant le même raisonnement, toujours pour éviter les contacts entre élèves de groupes différents.

Concernant les locaux de l'école, une désinfection et une aération quotidienne renforcées ont été mises en place : tout au long de la journée par le personnel municipal, et chaque soir par une entreprise de nettoyage.

Pendant les temps scolaires et périscolaires, il est très souvent demandé aux élèves de se laver les mains, et de respecter les consignes sanitaires données par les enseignantes et le personnel périscolaire.

La seconde phase du déconfinement, à partir du 4 juin et jusqu'à début juillet, a demandé de nouveaux ajustements puisque 95 élèves sont revenus, pour un total de 7 groupes. Le personnel périscolaire non suffisant pour encadrer 7 groupes a dû être complété, que ce soit par deux nouvelles embauches pour le temps de midi, ou par l'augmentation du volume horaire de certains contrats de travail existants.

Les deux services de cantine ont dû être rétablis. D'autres salles de classe ont dû être aménagées pour pouvoir accueillir ces 7 groupes et les prestations demandées à l'entreprise de nettoyage ont naturellement été augmentées. Les espaces de récréation ont dû être délimités différemment pour respecter la règle d'éloignement entre les groupes.

Ce monumental casse-tête fût un réel défi que l'ancienne et la nouvelle équipe municipale, le personnel municipal dans son intégralité et les enseignantes ont su résoudre ensemble, par beaucoup de travail, de réflexion et d'adaptation. Il reste à espérer pour les élèves que la rentrée de septembre puisse retourner à une plus grande normalité.

## **Confinement et personnes isolées**

Durant le confinement, les membres du Conseil Municipal ont téléphoné, aux personnes de plus de 80 ans, isolées, pour prendre de leurs nouvelles, éventuellement leur livrer quelques courses, et surtout briser leur solitude en discutant un moment avec elles, ce qui a été beaucoup apprécié.



## **Déconfinement et masques**

Samedi 9 mai, des élus de l'ancienne et de la nouvelle équipe ont tenu une permanence à la Salle des Fêtes, pour une distribution de masques, achetés par la Municipalité à la Communauté de Communes.

Ont suivies 3 autres permanences, les 18, 19 et 20 mai.

1202 masques ont ainsi été distribués à 488 foyers.

Une deuxième distribution, concernant les masques de la Région Auvergne, Rhône-Alpes a été faite le samedi 13 juin.

(à l'heure où nous imprimons ces lignes, cette distribution n'a pas encore eu lieu, et nous ne pouvons pas donner de chiffres)

## **Ce qui va changer au 1<sup>er</sup> juillet 2020**

- **Exposition aux ondes : bientôt un affichage sur tous les équipements radioélectriques**

Tablettes, montres connectées, jouets radiocommandés... À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020, le débit d'absorption spécifique (DAS) sera affiché sur tous les équipements radioélectriques susceptibles d'être utilisés à proximité du corps humain (jusqu'à 20 centimètres). À ce jour, cette obligation d'affichage ne concerne que les appareils de téléphonie mobile.

- **PEA et PEA-PME : des frais désormais plafonnés**

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020, les frais d'ouverture, de tenue, de transaction et de transfert d'un plan d'épargne en action (PEA) ou d'un plan d'épargne en actions destiné au financement des PME et ETI (PEA-PME) seront réduits. Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020 :

- ❖ les frais d'ouverture seront limités à 10 € ;
- ❖ les frais de tenue de compte seront plafonnés à 0,4 % de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat (avec des frais fixes par ligne de titres détenus limités à 5 € ou à 25 € pour des titres qui ne sont pas admis aux négociations sur une plateforme de négociation) ;
- ❖ les frais de transaction, c'est-à-dire d'achat ou de vente, seront de 0,5 % du montant de la transaction si elle est réalisée en ligne et de 1,20 % si elle est réalisée par un autre moyen (téléphone ou courrier) ;
- ❖ les frais de transfert du PEA dans un autre établissement seront de 15 € (au lieu d'environ 100 € actuellement) par ligne de titres détenus transférée (ou 50 € pour des titres qui ne sont pas admis aux négociations sur une plateforme de négociation). L'ensemble des frais est plafonné à 150 €.

- **Copropriété**

Plusieurs règles relatives aux copropriétés seront modifiées, comme l'interdiction de faire obstacle à des travaux de mise aux normes handicapées dans les parties communes.

- **Le prolongement de la trêve hivernale**

La fin de la trêve hivernale devait initialement intervenir le 31 mai. Cependant, avec la crise sanitaire, l'Etat l'a prolongée jusqu'au 10 juillet. Un bailleur ne peut donc pas expulser son locataire jusqu'à cette date, même si celui-ci ne paye pas son loyer.



### Le sou des écoles publiques

Quelle drôle d'année qui se termine ...  
Les membres du Sou des écoles publiques de Bellegarde partagent tous ces mêmes sentiments qui se mêlent en chacun d'entre nous en cette fin de période de confinement.

Les membres du sou se réjouissaient de cette nouvelle année scolaire qui s'annonçait si bien, avec une grande équipe de membres très actifs au sein de l'association, des nouveaux parents pour nous aider aux manifestations : la bourse aux Jouets fut un succès en septembre dernier puis ce fut le tour du Loto début janvier. Nous sommes évidemment déçus de l'annulation de la traditionnelle Brocante annuelle du dimanche Pâques, du voyage des CM en avril et de la Kermesse des enfants ; mais compte tenu du contexte sanitaire, tout le monde comprendra que nous n'avions pas le choix.

Nous avons tout de même pu organiser quelques ventes entre septembre et mars : vente de pizzas en partenariat avec le restaurant la Piazza de Montrond, vente de fromages avec la fromagerie CHAPPON et enfin une nouvelle vente de chocolats et préparations culinaires avec la société Secret de Fruits.

Et surtout, pour le bonheur de tous, le Père-Noël est venu faire une petite visite à l'école pour gâter tous les enfants !

Pour l'année scolaire prochaine, nous aurons encore et toujours besoin de l'aide des parents d'élèves ! De plus, l'association a d'ores et déjà besoin de nouveaux membres élus au sein du bureau, nous perdons certains membres pour cause de déménagement notamment .... Si vous souhaitez dès à présent vous investir quelques heures dans la joie et la bonne humeur et pour le bien-être des enfants, venez rejoindre une belle équipe enthousiaste et dynamique ! N'hésitez pas à nous contacter !

Enfin, nous ne pouvons pas encore être sûrs que la Bourse aux Jouets pourra se maintenir en septembre prochain mais nous espérons que nous pourrions organiser nos diverses ventes et autres manifestations qui font la joie des petits et grands.

L'équipe du sou des écoles vous remercie pour votre participation et vous souhaite, avec un peu d'anticipation, de bonnes vacances.

A la rentrée !

### APEL Ecole Saint-Pierre

Une année scolaire de plus s'achève déjà... dans des conditions bien particulières que nous connaissons tous. L'école s'est adaptée, a su répondre aux normes sanitaires demandées. Elle a pu accueillir 15 élèves par classe sur le mois de mai et a mis en place un roulement sur le mois de juin pour accueillir plus d'élèves. La scolarité en distanciel a aussi pu continuer à se faire pour les élèves n'ayant pas rejoint les rangs de l'école.

Les activités de l'APEL ont été cette année immanquablement réduites. Nous avons dû annuler l'après-midi loto ainsi que la marche ludique pour enfants. Malheureusement il en a été de même pour la kermesse de l'école de fin d'année, qui a manqué autant aux enfants qu'aux parents et enseignants.

Néanmoins, la vente de paniers de légumes bio mise en place en partenariat avec les Jardins du Treilles à Maringes chaque semaine, a pu perdurer jusqu'à la fin de l'année. Cette initiative a été appréciée par les parents.

L'école ayant soufflé cette année ses 203 bougies, elle a bénéficié au mois de février de travaux de rafraîchissement. Une classe a été entièrement repeinte. Toutefois cette vieille dame aura besoin dans les années à venir de recevoir des travaux plus importants encore. Un appel aux dons sera lancé l'année prochaine.

Toute l'équipe de l'Apel et de l'OGEC espèrent vous retrouver pour les traditionnels événements organisés pour l'école l'année prochaine. Nous vous donnons rendez-vous pour le marché de Noël début décembre.

Nous souhaitons aussi une bonne continuité à nos 5 élèves de cm2.

Les inscriptions pour les enfants nés en 2017 et 2018 sont toujours possibles. Vous pouvez contacter la directrice par téléphone ou par mail. En attendant on vous souhaite un bel été et prenez soin de vous !!!

**Ecole st Pierre** : 04 77 54 47 87 ou  
ecoledumontillet@gmail.com

### LES AMIS DE SAINT PIERRE

En avril 2019, deux vitraux dans les tons de bleu ont été posés côté nord et deux dans les tons de rouge côté soleil couchant renvoyant de magnifiques couleurs chaudes.

La lumière qui transparait renforce cette ambiance sereine et invite les visiteurs à s'attarder à l'intérieur de la chapelle.

Un Livre d'Or est à disposition de tous ceux qui souhaitent nous faire part de leurs remarques sur la chapelle ou qui désirent inscrire une intention de prière.

En raison de la situation sanitaire actuelle, la chapelle n'est pas ouverte aux visiteurs et nous ne sommes pas en mesure de préciser si la messe annuelle prévue le samedi 27 juin et la journée du patrimoine de pays auront lieu.

Nous vous informerons de ces événements par voie de presse.

### FAMILLES RURALES

Suite à la crise sanitaire, nous avons été dans l'obligation de suspendre l'ensemble de nos cours depuis le 16 mars, d'annuler le gala de danse du 3 et 4 juillet et d'annuler aussi le centre de loisirs des vacances de printemps.

Après réflexion et concertation avec les différentes instances, la configuration de nos locaux ne nous permettant pas d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions, nous ne serons pas en mesure de pouvoir ouvrir le centre cet été.

La micro-crèche a de son côté réouvert le 12 mai.

Concernant la reprise des cours en septembre, nous sommes également dans l'attente de directives données par notre fédération.

Nous ne savons pas à l'heure actuelle si nous pourrions réaliser la plaquette décrivant l'ensemble de nos activités habituellement distribuée dans vos boîtes aux lettres fin août.

Nous tiendrons informé les adhérents actuels par l'intermédiaire des mails (ou sms) donnés au moment de l'inscription ainsi que sur la newsletter de la commune.

Toute l'équipe de l'AFR vous souhaite de passer un bon été.

On se retrouve à la rentrée ...

### **BELLEGARDE SPORTS**

#### **Réactivation des équipes**

Après une saison sans matches, la municipalité et bon nombre de Bellegardois souhaitent voir évoluer, au stade de la gare, les jeunes et les moins jeunes.

Aussi BELLEGARDE SPORTS va réactiver ses équipes jeunes et adultes.

Pour la saison 2020-2021, 2 équipes séniors adultes pourraient être recrées :

une équipe « foot loisir » évoluant le samedi après-midi devrait intéresser les anciens licenciés et les nouveaux arrivants au village.

Pour les jeunes, l'objectif est de permettre aux jeunes du village, de tout âge, mais aussi ceux des villages voisins, de jouer à Bellegarde, dans de bonnes conditions.

La priorité étant de créer des équipes « foot animation » d'U6 à U13.

Le district de la Loire ayant amendé le règlement, il est possible de licencier les plus grands à BELLEGARDE SPORTS et de les faire jouer, éventuellement, en entente.

D'autre part, BELLEGARDE SPORTS n'est pas opposé à voir évoluer une ou plusieurs équipes féminines, comme par le passé.

Une réunion d'informations de préinscriptions pourrait avoir lieu le samedi 27 juin au stade, si les recommandations officielles le permettent.

Vous pouvez dès à présent obtenir des renseignements auprès de Joseph JEANPIERE, au 06 26 68 15 35, ou auprès des membres du bureau.

Il serait souhaitable qu'une nouvelle équipe du bureau soit constituée afin de donner un élan prolifique indispensable à la réussite du club.

Merci et à bientôt...

## **Déclaration annuelle de ruches : Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre**

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- 
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre.** Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)
- Téléphone : 01 49 55 82 22

### A NOTER :

Pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre)

**Rendez-vous en décembre pour le bulletin municipal.**

**Cette lettre a été distribuée par Le Sou des Ecoles Publiques**

